



CONSEIL  
DE QUARTIER  

---

DU CAP-ROUGE

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

**DÉMARCHE DE RÉVISION**

**Commentaires et propositions du Conseil de quartier du Cap-Rouge**

**17 juin 2016**

---

## AVANT-PROPOS

Nous croyons indiqué de déposer ce mémoire, qui n'en est pas un de contestation, mais plutôt une démarche désireuse de présenter les impacts probables de l'application de ce projet de densification. Certains problèmes soulevés dans notre plan directeur 2007, encore d'actualité, risquent d'empirer si certaines actions concrètes ne sont pas prévues dans l'application de ce projet de schéma de développement et d'aménagement.

Isolé à l'extrémité ouest, tout en faisant partie de la grande région urbaine de Québec, et enclavé entre deux côtes, un fleuve et deux autoroutes, cette réalité de notre quartier teinte et dirige beaucoup le mode de vie de nos résidents, et sera tout aussi déterminant quant aux conséquences du plan de densification proposé.

Nous sommes rassurés que le schéma d'aménagement se soucie d'atténuer les impacts négatifs prévisibles sur les déplacements des individus.

Nous émettons le souhait que non seulement la ville centre, mais aussi les quartiers comme le nôtre puissent participer à ce grand objectif exprimé de « Ville des courtes distances ».

Aussi, nous souhaitons que des moyens facilitateurs soient offerts à nos citoyens pour encourager leur adhésion et leur participation à ce grand défi.

---

# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE QUÉBEC

## La position de notre conseil de quartier au regard des grandes orientations contenues dans le projet de schéma d'aménagement et de développement.

À l'analyse des grandes orientations contenues dans le projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec (SAD), nous croyons possible que ces grandes orientations puissent se concilier avec le maintien, et même la bonification de la qualité de vie de nos résidents, afin de permettre, tant aux familles, aux étudiants, aux travailleurs et à nos retraités (de plus en plus nombreux), de demeurer dans le quartier aux différentes étapes de leur vie.

Pour y parvenir, il faudra toutefois tenir compte des réflexions et propositions sur les enjeux suivants:

### 1. Transport:

- Depuis quelques années il y a un achalandage intense et croissant sur les artères principales du quartier (l'Hétrière, Saint-Félix, Jean-Gauvin, Provancher, Legendre), ainsi qu'aux intersections aux abords des bretelles d'accès à l'autoroute Félix-Leclerc au niveau de la route Jean-Gauvin et de la rue Legendre. Il est évident que ce problème ne pourra qu'augmenter, car en plus des futures habitations attendues dans notre quartier sur les sites de développement déjà prévus à l'est de Legendre et Chaudière, il faut considérer aussi l'accroissement d'automobiles en provenance des 2500 unités d'habitations prévues au coeur de Saint-Augustin, et ce, sans compter l'impact des tours à condominium encore à bâtir sur le site du Campus Notre-Dame de Foy et les activités de construction résidentielle dans le secteur Portneuf, et de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier.
  - Pistes d'actions proposées:
    - Rendre le transport par autobus plus attractif pour les résidents du Cap-Rouge, en prolongeant le Métrobus sans transfert jusqu'au coeur du quartier Cap-Rouge. Ceci serait, à notre avis, un important incitatif à l'utilisation du transport en commun et à l'abandon graduel de la deuxième voiture.
    - Créer un lien routier entre le boulevard Chaudière et des boulevards Versant Nord et Pie XII, en reconsidérant l'hypothèse déjà envisagée de la « côte Mendel », projet déjà considéré possible et souhaitable par le passé.
    - Développer une bretelle de sortie du boulevard Chaudière sur Duplessis direction sud (une telle bretelle avait été créée temporairement puis refermée, lors de travaux récents sur Duplessis).
    - faciliter l'accès par autobus au complexe commercial Duplessis.
    - Améliorer la desserte par bus dans le quartier, car les nouveaux commerces installés aux abords de l'autoroute ainsi que les deux seules grandes épiceries et la seule polyclinique médicale, ne sont pas desservis par autobus.
-

## **2. Insertion de nouvelles habitations dans le milieu bâti existant:**

Nous souhaitons que des règles soient élaborées pour bien encadrer le gabarit de ces futures constructions, tenant compte du bâti existant, afin d'assurer une transition respectueuse et être ainsi un gage de bon accueil et «d'un bon vivre ensemble» du voisinage.

Il serait aussi souhaitable d'imposer un pourcentage raisonnable et minimal de verdissement, et/ou d'implantation d'arbres pour les futures constructions «en insertion». Ceci permettrait d'atténuer les impacts possibles sur le pourcentage de canopée et celui de surfaces vertes et perméables existantes, afin de conserver le caractère harmonieux de notre quartier avec sa nature. (Devise de l'ancienne ville de Cap-Rouge, *un milieu en harmonie avec la nature*).

## **3. Commerces:**

Nous accordons beaucoup d'importance à la préservation des commerces de quartier de proximité, et à la présence d'artères principales commerciales vivantes, permettant des déplacements actifs au quotidien, sur des distances raisonnables, limitant ainsi la dépendance à l'automobile.

Actuellement l'installation régulière de nouveaux commerces en périphérie du quartier, au carrefour Jean-Gauvin/autoroute Félix-Leclerc, crée une pression sur nos commerces de proximité, allant jusqu'à provoquer leur fermeture.

Quels moyens la ville entend-elle mettre en oeuvre pour contrer cette tendance, et la dévitalisation de nos artères commerciales de proximité (le mail de Cap-Rouge en est un exemple marquant), d'autant plus qu'une zone d'affectation « commerce majeur » est prévue à l'extrémité du boulevard Chaudière?

## **4. Accessibilité et mixité:**

Les futurs projets résidentiels devraient offrir la possibilité à nos jeunes d'accéder à la propriété, et à nos retraités, de plus en plus nombreux, de pouvoir vieillir dans le quartier, en ayant accès à des habitations compatibles avec leurs besoins et revenus, tout en respectant le zonage actuel.

## **5. Territoires d'intérêt écologique:**

Nous sommes heureux de la reconnaissance des milieux naturels que sont notre rivière et les sentiers qui la bordent, pour leur valeur écologique, récréo-touristique et identifiés à titre de « corridor structurant ».

Nous souhaitons un plan d'action concret pour en assurer:

---

- la conservation:
  - préserver la qualité de l'eau
  - éviter l'érosion des berges
  - remplacer les arbres malades ou tombés
  - contrôler les usages et constructions aux abords de la rivière (pour éviter la dégradation pouvant être engendrée par l'insertion de nouvelles constructions, ou des modifications futures du mail... du garage municipal?)
  
- la mise en valeur:
  - pour améliorer le potentiel récréo-touristique à l'intention des visiteurs du Vieux Cap-Rouge, du site patrimonial Cartier-Roberval, du Parc nautique, ainsi qu'à l'intention des marcheurs du grand corridor de marche longeant le fleuve, il faudrait, à notre avis, améliorer le lien de continuité entre le parc nautique et les différents segments du sentier longeant la rivière. En effet, arrivé au bout de la passerelle de la Poterie, il y a un bris de continuité.
  - Pourquoi ne pas améliorer le boulevard Chaudière afin d'en faire un fil conducteur attrayant pour le marcheur, l'invitant à rejoindre l'autre section du sentier plus loin, derrière le mail? Aux abords du mail, une petite place avec bancs publics et plantations pourrait servir d'aire de repos et de connexion avec l'autre section du sentier... sans compter que ces actions pourraient contribuer à améliorer la vitalité de cette artère commerciale, tout en lui donnant une signature distinctive.

## **6. Carte 33, dépôt à neige:**

Le site de l'ancien garage municipal sur le boulevard Chaudière, actuellement déclaré excédentaire par la ville, est identifié dans le SAD, à notre étonnement, comme un site de dépôt à neige.

Nous considérons cette affectation incompatible avec la proximité de la rivière, tout comme d'ailleurs avec les enjeux des futures affectations possibles de ce terrain excédentaire faisant actuellement l'objet de discussion avec l'arrondissement. Il faut en effet que l'affectation choisie tienne compte de la proximité de la rivière, mais aussi qu'elle puisse la mettre en valeur.

... et pourquoi pas y juxtaposer un jardin communautaire!

Denyse Dumas, conseillère, pour le conseil de quartier du Cap-Rouge.

---